

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION



20
24

Table des matières

1. Introduction	3
2. Organisation	4
2.1 Organigramme	4
2.2 Conseil d'administration	4
2.3 Direction et organe de révision	5
3. Activités	6
3.1 Informatique et système d'information	6
3.1.1 Datawarehouse de l'OVS	6
3.1.2 Collecte de données d'enquêtes	6
3.1.3 Datawarehouse pour les services de secours	6
3.1.4 Indicateurs pour le Service de protection des travailleurs et des relations du travail	6
3.1.5 Rapport sur les violences domestiques en Valais pour l'Office cantonal de l'égalité et de la famille	7
3.1.6 Mise en place d'un environnement pour le traitement de données relatives sur les effets des rayons non ionisants	7
3.1.7 Enquête en ligne sur les intérêts et les besoins des seniors dans les communes	7
3.1.8 Protection et sécurité des données	7
3.2 Enquêtes et études	7
3.2.1 Perception du système de santé par les seniors en Valais	7
3.2.2 Violences domestiques en Valais	8
3.2.3 Santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton du Valais	8
3.2.4 Perception de la santé et comportements de santé en Valais	8
3.2.5 Etude sur l'exposition aux pesticides chez les enfants en Valais	9
3.3 Statistiques, planification sanitaire et indicateurs sanitaires	9
3.3.1 Relevés statistiques	9
3.3.2 Monitoring et évaluation des besoins pour le secteur hospitalier	10
3.3.3 Planification sanitaire et monitoring pour le secteur des soins de longue durée	10
3.3.4 Monitoring de la planification cantonale des secours	10
3.3.5 Indicateurs sanitaires	10
3.4 Registres médicaux	11
3.4.1 Registre valaisan des tumeurs	11
3.4.2 Cohorte Qualité Diabète Valais	11
3.5 Pôle qualité des soins	11
3.6 Journée de l'OVS 2024 "Etat de santé des jeunes : quelle réalité ? quels défis ?"	12
3.7 Participation à des groupes de travail et autres activités	13
3.8 Publications	13
3.8.1 Rapports et Newsletter	13
3.8.2 Articles scientifiques	13
4. Comptes annuels	14
4.1 Bilan et compte de résultat	14
4.2 Annexe aux comptes annuels	17
5. Rapport de l'organe de révision	18

1. Introduction

L'année 2024 a été particulièrement riche pour l'Observatoire valaisan de la santé, tant en termes d'intensité de ses activités que de leur étendue.

Elle a notamment été consacrée à l'analyse des résultats de l'enquête HBSC réalisée en 2022 auprès de 1'438 jeunes de 11 à 15 ans en Valais. Cette importante enquête internationale, pour laquelle le canton finance un suréchantillonnage depuis deux décennies, apporte des informations précieuses sur l'état de santé de notre jeunesse et leurs comportements de santé.

Le rapport établi par l'OVS à ce sujet en novembre a permis de mettre en évidence certaines évolutions encourageantes telles que la baisse de la consommation d'alcool, de cigarettes traditionnelles et de cannabis au cours des vingt dernières années. Néanmoins la santé psychique des jeunes est un sujet de préoccupation : augmentation des symptômes psychoaffectifs (tristesse, mauvaise humeur, nervosité, anxiété ou inquiétude) et du stress lié au travail scolaire. Cette évolution n'est pas propre au Valais, elle s'observe également au niveau national ainsi que dans d'autres pays européens.

Au-delà des actions qui sont déjà entreprises pour renforcer le soutien apporté à notre jeunesse dans le domaine de la santé mentale que ce soit en termes de promotion de la santé ou de développement des prises en charge, cette évolution nous amène à nous interroger sur les effets de certaines évolutions récentes de notre société. Parmi celles-ci figure l'importance croissante des réseaux sociaux que près de 70% des 11-15 ans utilisent quotidiennement. Ceux-ci ont bien entendu des aspects positifs (s'informer, maintenir les liens) mais ils peuvent également servir pour du harcèlement, par un individu ou un groupe, d'une proportion importante de notre jeunesse. Près d'un jeune sur six déclare avoir déjà été cyberharcelé au cours des derniers mois précédant l'enquête ce qui représente plus de 2'000 jeunes concernés dans cette catégorie d'âge en Valais. C'est pour faire face à cette évolution que le canton s'est doté d'une stratégie pour une éducation à un usage numérique responsable, il soutient également les dispositifs de lutte contre le harcèlement.

A la lecture de ce rapport d'activité, vous pourrez constater que l'OVS a également approfondi d'autres thèmes tels que le diabète, le cancer du foie, les violences domestiques ou la perception du système de santé par nos seniors. Vous trouverez ces informations, ainsi que de nombreux indicateurs sur l'évolution de la santé de la population valaisanne et du système de santé, sur www.ovs.ch.

En cette période actuelle marquée par l'augmentation importante des coûts de la santé et la pénurie dans certaines professions de santé, l'analyse régulière de l'évolution de l'état de santé de la population valaisanne et des prestations assurées par les organisations de santé est essentielle pour orienter nos autorités chargées du développement du système de santé afin que ce dernier reste en mesure de faire face aux besoins à des coûts supportables pour le citoyen.

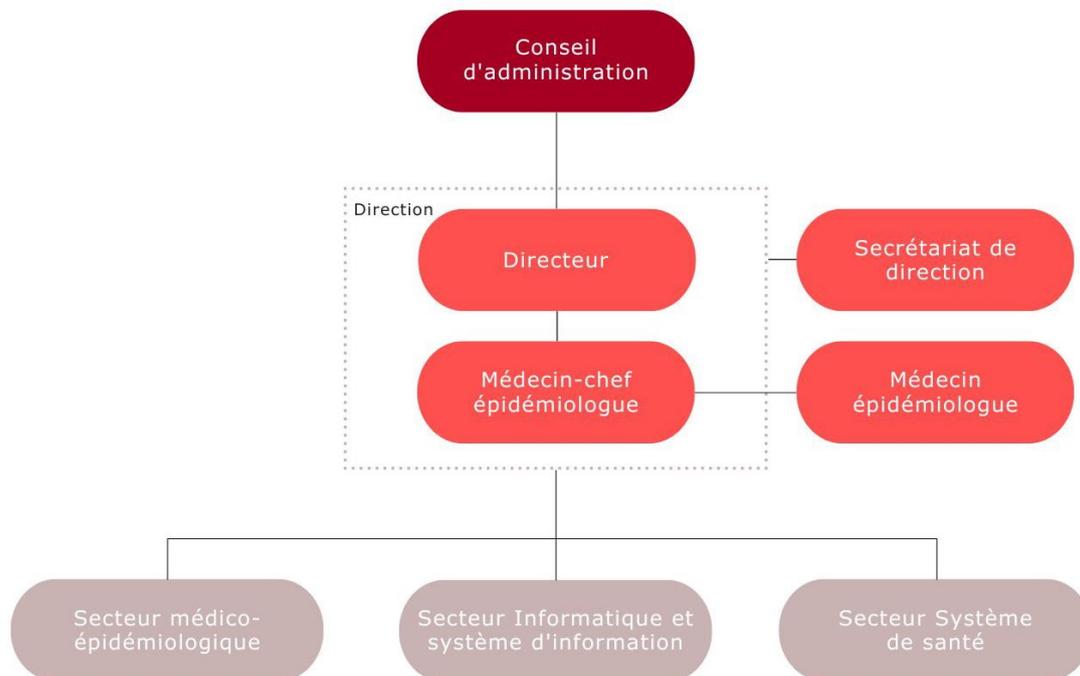
Luc Fornerod

Directeur

2. Organisation

2.1 Organigramme

En 2024, 21 collaboratrices et collaborateurs ont travaillé à l'Observatoire valaisan de la santé (moyenne de l'année : 15.74 EPT).



Les organes de l'Observatoire valaisan de la santé sont le conseil d'administration, la direction et l'organe de révision.

2.2 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a siégé durant l'année 2024 dans la composition suivante :

- Mme Laurence Richard, présidente,
- M. le Dr Simon Charles Fluri, vice-président,
- M. Raphaël Bender,
- M. Olivier Chambovay,
- M. Dominique Germann,
- Mme Sophie Ley,
- M. Jean-Bernard Moix.

Les compétences du conseil d'administration sont définies à l'art. 6 de l'ordonnance sur l'OVS du 1^{er} octobre 2014.

Le conseil d'administration s'est réuni lors de quatre séances au cours de l'année 2024. Ses principales décisions ont été les suivantes :

- approbation du rapport de gestion 2023 et des comptes 2023,
- adaptation du règlement du conseil d'administration,
- approbation de la directive interne sur le harcèlement,
- approbation du cahier des charges et de la rémunération du nouveau médecin-chef épidémiologue ainsi que du nouvel organigramme de l'OVS (valable dès le 01.09.2025),
- adaptation de la directive sur les droits de signature (valable dès le 01.04.2025),
- approbation du budget 2025,
- approbation du projet de contrat annuel 2025 de prestations avec l'Etat du Valais (a été finalisé avec l'Etat du Valais au printemps 2025).

Lors de ses séances, le conseil d'administration a été tenu régulièrement informé du déroulement des activités de l'OVS, par la direction. Les informations détaillées relatives à celles-ci figurent au chapitre 3 du présent rapport.

Le conseil d'administration et la direction mènent des réflexions sur le développement de l'OVS. Des priorités sont définies en lien avec ces réflexions et un suivi de leur mise en œuvre est régulièrement présenté et discuté. En juin 2024, le conseil d'administration et la direction ont échangé, dans le cadre d'un séminaire d'une demi-journée, sur le développement des activités de l'OVS et de ses collaborations avec les partenaires du système de santé, notamment dans le cadre de la fondation IRISS (Infrastructure de recherche interinstitutionnelle sur les services de santé).

Le bureau du conseil d'administration, constitué de la présidente du conseil, d'un membre du conseil et du directeur, a pour mission d'assurer une bonne coordination entre le conseil d'administration et la direction. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2024.

2.3 Direction et organe de révision

La direction opérationnelle de l'OVS est assurée par M. Luc Fornerod, directeur, et M. le Prof Arnaud Chiolero, médecin-chef épidémiologue. Les compétences de la direction sont définies à l'art. 8 de l'ordonnance sur l'OVS du 1er octobre 2014.

Les cadres de l'OVS sont Mme la Dre Isabelle Konzelmann (responsable du secteur médico-épidémiologique), M. Alexandre Poggio (responsable du secteur Informatique et système d'information) et M. Frédéric Favre (responsable du secteur Système de santé).

L'OVS est soumis au contrôle ordinaire de ses comptes, l'organe de révision étant FIDAG SA.

3. Activités

3.1 Informatique et système d'information

3.1.1 Datawarehouse de l'OVS

Pour toutes leurs activités d'analyse de données statistiques, les collaboratrices et collaborateurs de l'OVS s'appuient sur des banques de données structurées, regroupées au sein d'un « entrepôt » de données, appelé Datawarehouse (DWH). Celui-ci est alimenté par les données transmises par les organisations de santé valaisannes, dans le cadre des relevés statistiques, et par celles provenant de l'Office fédéral de la statistique ou d'études réalisées auprès de la population.

Le DWH de l'OVS est géré par des informaticiens spécialistes qui intègrent continuellement les nouvelles données disponibles à l'aide d'outils informatiques spécifiques et dans le cadre de processus complexes. Débuté en 2018 le projet « Qualité Datawarehouse » visant à assurer une plus grande traçabilité du traitement des données s'est poursuivi en 2024. Il a pour but de renforcer la maîtrise de la qualité des données reçues et utilisées par l'OVS. Cette démarche a fait l'objet d'une évaluation externe qui a confirmé sa pertinence. Les recommandations émises par ces évaluateurs sont mises en œuvre de manière continue notamment par le biais d'une formation spécialisée de collaboratrices et collaborateurs de l'OVS et par la mise en production d'un outil spécifique de gestion et de suivi des demandes et de la documentation technique. De plus un consultant externe spécialisé a pu, en 2024, contribuer à l'amélioration des processus de chargement et de traitement des données dans le DWH.

3.1.2 Collecte de données d'enquêtes

L'OVS a maintenu la mise en place des outils facilitant la collecte de données auprès des professionnels de santé et de la population que ce soit sous forme d'enquête en ligne ou d'enquête en format papier avec reprise semi-automatisée des données. Ces outils ont notamment été utilisés en 2024 dans le cadre du relevé SPITEX auprès du personnel infirmier indépendant, pour une enquête auprès des seniors dans certaines communes (voir point 3.1.7 ci-après) ainsi que pour une enquête conduite par la commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins auprès des hôpitaux.

3.1.3 Datawarehouse pour les services de secours

Pour l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), l'OVS a assuré la maintenance et l'évolution du Datawarehouse (DWH) des services de secours. Sont collectées au sein de ce DWH les données anonymisées issues des interventions de secours préhospitalières. Outre son utilité pour la gestion opérationnelle, cette base de données permet la production des statistiques annuelles relatives à l'activité des services de secours ainsi que l'élaboration, par l'OCVS, d'un rapport de monitoring de la planification cantonale dans ce domaine.

3.1.4 Indicateurs pour le Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Dans le cadre d'un mandat confié par le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT), l'OVS a poursuivi le travail débuté en 2021 de développement d'outils de saisie et d'analyse (indicateurs, tableaux de bord) de certaines données de ce service relatives à la santé au travail. Cette activité avait été initiée par suite du rapport

« Travail et santé en Valais » que l'OVS avait établi en collaboration avec le SPT et qui avait été publié en 2020.

3.1.5 Rapport sur les violences domestiques en Valais pour l'Office cantonal de l'égalité et de la famille

Sur mandat de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF), l'OVS a effectué un travail conséquent pour le traitement des données 2022 issues des organismes prenant en charge les situations de violence domestique. Ce travail a permis la publication, pour la première fois dans le canton, d'un rapport sur les violences domestiques en mai 2024 (voir détails au point 3.2.2 ci-après).

3.1.6 Mise en place d'un environnement pour le traitement de données relatives sur les effets des rayons non ionisants

L'Institut de médecine de famille (IMF) de l'Université de Fribourg conduit, dans le cadre d'un mandat qui lui est confié par l'Office fédéral de l'environnement, un projet de recherche sur le rayonnement non-ionisant et la santé humaine. Dans le cadre de la réalisation de ce projet, l'IMF avait confié à l'OVS en 2023 la fourniture de prestations relatives à la mise en place et à la maintenance d'une base de données, de questionnaires et de rapports de suivi dans un environnement REDCap hébergé à l'Université de Fribourg. La maintenance de cet environnement a été assurée par l'OVS en 2024.

3.1.7 Enquête en ligne sur les intérêts et les besoins des seniors dans les communes

Afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre par les communes du canton du Valais des politiques publiques en faveur des personnes âgées, Pro Senectute Valais-Wallis propose aux communes intéressées de réaliser une enquête auprès d'un échantillon de leur population de 60 ans et plus. Dans ce cadre Pro Senectute a sollicité l'OVS pour la mise à disposition d'un questionnaire d'enquête en ligne ainsi que pour le traitement et la restitution des données collectées à Pro Senectute sous forme de tableaux de bord interactifs. L'enquête a été lancée dans 2 communes du Valais romand en 2023, cette activité s'est poursuivie en 2024 avec 2 communes supplémentaires et s'est même étendue à 2 communes du Haut-Valais.

3.1.8 Protection et sécurité des données

Des ressources humaines et financières importantes ont été consacrées aux aspects de protection des données dans le cadre la législation cantonale en la matière ainsi qu'à l'adaptation permanente, en collaboration avec l'Hôpital du Valais, des mesures de cybersécurité.

3.2 Enquêtes et études

3.2.1 Perception du système de santé par les seniors en Valais

L'augmentation continue, au sein de la population, de la proportion des personnes âgées s'observe en Valais comme en Suisse. Afin d'adapter le système de santé aux besoins de cette population, il est important d'évaluer la perception qu'ont les seniors du système de santé. En janvier 2024, l'OVS a publié le rapport « [Perception du système de santé par les seniors en Valais](#) » qui présente leur expérience avec le système de santé, avec des comparaisons internationales. Sont notamment examinés le recours et l'accès aux soins,

la satisfaction concernant les soins reçus ainsi que le renoncement aux soins pour des raisons de coûts. Les données analysées sont issues de l'enquête International Health Policy Survey (IHPS) 2021 qui a été menée par le Commonwealth Fund dans onze pays (Australie, Canada, Suisse, Allemagne, Suède, France, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis). En Valais, 303 personnes âgées de 65 ans et plus y ont participé.

3.2.2 Violences domestiques en Valais

Dans le cadre de la loi cantonale sur les violences domestiques et sur mandat de l'Office cantonal de l'égalité de la famille (OCEF), l'OVS collecte des données concernant les situations de violences domestiques en Valais auprès des organismes assurant la prise en charge de personnes ayant subi ou exercé ces violences. Il s'agit notamment de la police cantonale, des unités de médecine des violences, des centres LAVI, des lieux d'accueil d'hébergement et de Caritas.

Les informations collectées ont fait l'objet, pour la première fois en Valais, d'une publication conjointe de l'OCEF et de l'OVS en mai 2024 du rapport « [La violence domestique en Valais : rapport 2022](#) ». Cette collecte se poursuivra en 2025 et il est prévu qu'elle s'étende à d'autres organismes.

3.2.3 Santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton du Valais

En novembre 2024, l'OVS a publié un rapport intitulé « [La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton du Valais 2002-2022 : Résultats de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children](#) ». En les comparant avec les résultats nationaux, ce rapport décrit les comportements de santé et l'état de santé des élèves de 11 à 15 ans en Valais pour l'année 2022, ainsi que leur évolution depuis 2002. Il met notamment en évidence la diminution de la consommation de substances psychoactives (alcool, cannabis, cigarette traditionnelle) chez les jeunes. En revanche, une péjoration est constatée dans le domaine de la santé mentale (bien-être, symptômes psycho-affectifs, stress). Un autre enjeu d'importance est la thématique du harcèlement, notamment en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux. Ce rapport repose sur les résultats de l'enquête internationale "Health Behaviour in School-aged Children" (HBSC), une enquête réalisée tous les quatre ans dans plus de 40 pays sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Cette enquête fournit des informations par questionnaire sur l'état de santé et les comportements en matière de santé des élèves âgés de 11 à 15 ans fréquentant les écoles publiques.

En lien avec la publication de ce rapport s'est tenue, le 7 novembre 2024, la 9^e journée de l'OVS intitulée « Etat de santé des jeunes : quelle réalité ? quels défis ? » (voir détails point 3.6 ci-après).

3.2.4 Perception de la santé et comportements de santé en Valais

Durant l'année 2024, l'OVS a analysé les données de l'année 2022, pour le canton du Valais, de l'enquête suisse sur la santé (ESS), menée chaque 5 ans par l'Office fédéral de la statistique auprès de la population suisse. En Valais cette enquête a concerné 1'043 personnes de 15 ans et plus en 2022. Les thématiques principales traitées sont l'état de santé physique et psychique, les comportements de santé (notamment l'activité physique, l'alimentation, la consommation de tabac et d'alcool, la prise de médicaments), les facteurs de risque cardiovasculaire, le diabète, le recours aux dépistages ou le recours aux consultations médicales et paramédicales.

Les résultats de ces analyses, avec des comparaisons entre le Valais et la Suisse dans son ensemble, feront l'objet d'une publication en début d'année 2025.

3.2.5 Etude sur l'exposition aux pesticides chez les enfants en Valais

En Valais comme en Suisse, l'exposition aux pesticides et ses effets sur la population sont un sujet de préoccupation dans la population. L'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH, institut associé à l'Université de Bâle) a été mandaté en novembre 2022 par le Conseil d'Etat via le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) pour conduire l'étude « Exposition par voie aérienne aux pesticides et santé respiratoire des écoliers en Valais ». Cette étude a pour but de mesurer l'exposition aux pesticides (ainsi qu'aux pollens et polluants atmosphériques) et d'explorer l'association à court terme entre cette exposition et la santé respiratoire chez les enfants fréquentant des écoles situées à proximité de vignobles ou d'exploitations arboricoles. L'OVS apporte un appui à l'équipe de chercheurs du Swiss TPH notamment pour l'élaboration du protocole de recherche et l'organisation d'aspects pratiques liés à sa mise en œuvre. Il préside également un groupe de contact réunissant les milieux concernés (services de l'administration cantonale, représentants des milieux viticoles et arboricoles, du corps médical et de la fédération valaisanne des communes).

Le protocole de recherche établi par Swiss TPH a été approuvé par la commission d'éthique du canton de Vaud en fin d'année 2023. En 2024 s'est déroulée la phase de collecte des données entre janvier et juin auprès des élèves volontaires des écoles primaires de Salgesch, Chamoson et Saxon. Les informations recueillies sont actuellement analysées par Swiss TPH qui établira un rapport avec des recommandations pour les autorités cantonales pour mi-2025.

3.3 Statistiques, planification sanitaire et indicateurs sanitaires

3.3.1 Relevés statistiques

En vertu de la loi cantonale sur la santé, l'OVS est en charge de conduire les activités liées aux relevés statistiques cantonaux (3 relevés) et fédéraux (4 relevés) auxquels sont soumises les institutions de santé du canton (hôpitaux, établissements médico-sociaux, centres médicosociaux, organisations d'aide et de soins à domicile, infirmières et infirmiers indépendants et organisations de secours). Ces activités comprennent l'information aux prestataires de soins sur les modalités de relevés, la collecte des données, le contrôle et la plausibilisation des données reçues, ainsi que la livraison des données finales à l'Office fédéral de la statistique (OFS) et au Service de la santé publique (SSP).

Les données ainsi collectées sont analysées et exploitées pour répondre aux besoins en information sanitaire du canton. Elles sont aussi utilisées pour l'élaboration d'indicateurs sanitaires publiés sur le site internet de l'OVS.

L'année 2024 a été marquée par les préparatifs liés à une refonte conséquente des relevés statistiques du secteur stationnaire des hôpitaux qui sera mise en place au niveau national à partir de 2025 dans le cadre du projet SpiGes de l'OFS. Ce projet a pour but de simplifier la collecte (en évitant la collecte multiple et les doublons) et l'utilisation des données pour mieux couvrir les besoins. Les modifications à venir concernent à la fois le mode de collecte et le catalogue des variables faisant l'objet de cette collecte. Ce changement implique un travail préparatoire conséquent pour l'OVS notamment celui lié à l'adaptation de bases de données pour assurer la continuité temporelle de leur exploitation.

3.3.2 Monitoring et évaluation des besoins pour le secteur hospitalier

Dans le cadre de la planification hospitalière établie par l'Etat du Valais, l'OVS effectue des travaux d'évaluation des besoins hospitaliers actuels et futurs de la population, en considérant l'évolution démographique, épidémiologique et les progrès techniques et médicaux.

L'OVS assure depuis 2016 un monitoring continu et détaillé de l'activité hospitalière stationnaire LaMal, dans le but d'un contrôle par l'Etat du Valais du respect des mandats attribués aux établissements hospitaliers dans le cadre de la planification sanitaire. C'est ainsi qu'en juin 2024 a été publié le rapport « [Monitoring de la prise en charge hospitalière stationnaire LaMal en Valais : analyse des données 2015-2022](#) ».

En vue de la nouvelle planification hospitalière à venir, l'OVS a débuté en 2024 une nouvelle évaluation des besoins de la population valaisanne dans le domaine des soins somatiques aigus. Ce travail se fait en coordination avec le Service de la santé publique. Les résultats feront l'objet d'un rapport qui sera publié en 2025 par l'Etat du Valais.

3.3.3 Planification sanitaire et monitoring pour le secteur des soins de longue durée

Chaque année, l'OVS produit pour le SSP les données issues des relevés statistiques qui permettent de suivre la réalisation des objectifs fixés par la planification sanitaire en matière de soins de longue durée. Ces données sont rassemblées et commentées dans deux rapports publiés par le SSP sur son site internet : « Soins de longue durée en Valais » et « Monitoring de la planification des soins de longue durée ».

En vue d'une nouvelle planification des soins de longue durée à mettre en place, l'OVS collabore avec le Service de la santé publique, le Service de l'action sociale et l'Observatoire suisse de la santé à l'évaluation des besoins dans ce domaine. La collecte et l'analyse des données ont débuté en 2024 et se poursuivront en 2025. Suite à ces travaux, l'Etat du Valais publiera un rapport d'évaluation des besoins en 2025.

3.3.4 Monitoring de la planification cantonale des secours

Chaque année, les données recueillies dans le cadre de la statistique cantonale des secours sont analysées et traitées par l'OVS et de nombreux tableaux sont produits puis livrés à l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). Ces données servent à la planification cantonale des secours. Grâce à elles, l'OCVS élabore et publie un rapport annuel de monitoring en collaboration avec l'OVS.

3.3.5 Indicateurs sanitaires

Via son site internet www.ovs.ch, l'OVS met à disposition de nombreux indicateurs relatifs à l'état de santé de la population (espérance de vie et mortalité, problèmes de santé, santé mentale, dépendances, morts violentes, excès de poids, vaccination et dépistage) et au fonctionnement du système de santé (infrastructures, ressources humaines, nature, volume et qualité des prestations stationnaires et ambulatoires, financement). De nombreux graphiques ainsi que des données détaillées téléchargeables sont disponibles. A ce jour, 71 pages d'indicateurs peuvent être consultées en français et en allemand sur le site internet de l'OVS.

3.4 Registres médicaux

3.4.1 Registre valaisan des tumeurs

Le Registre valaisan des tumeurs (RVsT) est chargé de récolter les données relatives aux cancers dans la population valaisanne. D'une part, il publie sur le site internet de l'OVS des indicateurs sur le cancer en Valais et en Suisse. D'autre part, comme les autres registres en Suisse, le RVsT transmet ses données anonymisées au National Institute for Cancer Epidemiology and Registration (NICER) qui gère la base de données relative aux cancers en Suisse, contrôle la qualité des données et établit les statistiques nationales du cancer. En 2024, le RVsT a transmis au NICER les données d'incidence 2022 de toutes les tumeurs malignes invasives et in situ et de toutes les tumeurs bénignes du système nerveux central.

Les données fournies par le RVsT font l'objet de publications aux niveaux international, national et cantonal. Le RVsT participe à diverses études nationales ou internationales, en particulier l'étude CONCORD qui est un programme de surveillance de la survie par cancer dans le monde. En complément des statistiques cantonales sur le cancer mises à jour régulièrement sur le site internet de l'OVS, le RVsT a publié en juin 2024 [la News « Le cancer du foie »](#) qui décrit l'évolution de l'incidence et de la mortalité du cancer du foie dans la population valaisanne entre 1991 et 2020, en comparaison avec la Suisse dans son ensemble.

Les activités liées à la mise en œuvre de la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) se sont poursuivies au cours de l'année et certains fournisseurs de données ont été rappelés à leurs obligations résultant de l'application de la LEMO afin de réduire le surcroît d'activité engendré par les rappels que le RVsT devait leur adresser.

La confédération a définitivement abandonné le développement du logiciel national d'enregistrement du cancer prévu par la LEMO. L'OFSP examine actuellement, de concert avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, la possibilité de poursuivre un nouveau projet commun.

3.4.2 Cohorte Qualité Diabète Valais

Depuis 2019, l'OVS a mis sur pied une cohorte « Qualité Diabète Valais ». Celle-ci vise à collecter, durant plusieurs années, des informations sur la qualité de la prise en charge et la qualité de vie de patient avec diabète dans la population valaisanne.

Cette cohorte a été menée initialement dans le cadre du projet « Action Diabète » lancé par les Associations valaisannes du diabète (AVsD et DGO) en collaboration avec le canton du Valais et soutenu par Promotion Santé Suisse. Le recrutement, qui avait débuté en fin d'année 2019, s'est terminé fin 2023 ce qui porte à 432 le nombre total de participants à la cohorte. Alors que le projet « Action Diabète » a été clôt le 30 juin 2023, l'OVS continue le suivi de cette cohorte.

Les données sont exploitées en continu pour produire régulièrement des newsletters et des rapports dans le but de continuer à informer les participants et les partenaires du projet. En 2024, l'OVS a produit deux newsletters en avril ([Newsletter 8](#)) et en novembre 2024 ([Newsletter 9](#)) qui ont été envoyées aux participants et partenaires impliqués dans le projet.

3.5 Pôle qualité des soins

Le Pôle qualité des soins de l'OVS a assuré en 2024 le suivi et l'interprétation des résultats des indicateurs relatifs à la qualité des soins de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

et de l'Association nationale de la qualité des soins (ANQ). Sur mandat du SSP, le Pôle a récolté les données de l'ANQ auprès des établissements du Valais. Il a analysé les résultats de ces indicateurs et a émis, à l'intention du DSSC, des propositions de recommandations à adresser aux établissements. Il a également assuré un suivi des recommandations adressées par le DSSC aux hôpitaux et cliniques les années précédentes.

Mise sur pied à l'initiative du SSP et de l'OVS, la « Plateforme qualité » s'est réunie en septembre 2024. Cette séance a permis de discuter des résultats des indicateurs de l'OFSP et de l'ANQ, des mesures prises par les établissements, ainsi que de favoriser le développement d'une culture qualité commune.

Un enseignement de l'OVS dans le cadre de la formation postgrade en soins infirmiers à la HES-SO Valais-Wallis (CAS « Qualité des soins et conseils ») a été donné lors d'une demi-journée en juin 2024. Ce cours a porté sur la mise en place et l'interprétation d'indicateurs sanitaires et a été évalué positivement par les participants.

En 2024, l'OVS a commencé à analyser les résultats des indicateurs liés à la qualité des soins des établissements médicaux-sociaux (EMS) de l'Office fédéral de la santé publique. Un travail a été mené pour évaluer dans quelle mesure les données collectées, issues du relevé cantonal des EMS, peuvent être exploitées. Ces analyses se poursuivront en 2025 et feront l'objet de discussions avec les partenaires concernés (DSSC/SSP, AVALEMS et EMS).

Conformément à l'ordonnance cantonale sur la qualité des soins et la sécurité des patients, le Pôle qualité des soins a assuré le secrétariat de la Commission cantonale pour la qualité des soins et la santé des patients (CSPQS) et de la Plateforme PROMs Valais. La CSPQS s'est réunie lors de 4 séances ordinaires en 2024. La plateforme PROMs Valais, placée sous l'égide de la CSPQS, a achevé sa première phase au printemps 2024, impliquant trois hôpitaux/cliniques. Dès 2025, la deuxième phase inclura deux nouvelles institutions.

3.6 Journée de l'OVS 2024 "Etat de santé des jeunes : quelle réalité ? quels défis ?"

L'OVS a organisé, le jeudi 7 novembre 2024, sa 9ème journée d'information en lien avec ses activités, dans les locaux de la Clinique romande de réadaptation (CRR). Le thème retenu était « Etat de santé des jeunes : quelle réalité ? quels défis ? ». Une centaine de personnes, actives dans la santé en Valais et hors du canton (professionnels de santé, personnes actives dans la gestion et la politique sanitaire, étudiants) ont participé à cette journée.

Après un propos introductif de M. le Conseiller d'Etat Mathias Reynard, chef du Département de la santé des affaires sociales et de la culture, les présentations ont traité de l'état de santé des jeunes en Valais tel qu'il résulte de l'enquête HBSC (Prof Arnaud Chiolerio) et de priorités d'intervention dans ce domaine (Prof. Corinne Alberti). Des présentations d'un projet pilote de promotion en santé mentale (Murielle Borgeaud), de la structure d'accueil Cap'Ado (Esther Palas) et de l'approche bio-psycho sociales des prises en charge (Dr Simon Fluri et Christian Nanchen) ont permis de mettre en exergue certaines initiatives existant en Valais. Une nouvelle journée de l'OVS sera organisée le 6 novembre 2025.

3.7 Participation à des groupes de travail et autres activités

L'OVS a été actif dans de nombreux comités, groupes de travail et commissions au niveau cantonal et fédéral parmi lesquels figurent :

- le groupe d'experts statistiques sanitaires de l'Office fédéral de la statistique,
- la commission cantonale de promotion de la santé,
- la commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients,
- le groupe « Dépistage des maladies non transmissibles/vaccination » de la CCPS,
- le groupe de référence des centres de dépistage du cancer du côlon et du sein.

3.8 Publications

3.8.1 Rapports et Newsletter

Mabillard A, Sansonnens J, Raboud L, Favre F, Chiolero A. **Perceptions du système de santé par les seniors en Valais**. Observatoire valaisan de la santé (OVS), Sion, janvier 2024

Qualité Diabète Valais. Newsletter 8. Observatoire valaisan de la santé, avril 2024

La violence domestique en Valais : rapport 2022. Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF), Observatoire valaisan de la santé (OVS), Sion, mai 2024

Gloor V, Fornerod L, Favre F. **Monitoring de la prise en charge hospitalière stationnaire LaMal en Valais : analyse des données 2015-2022**. Observatoire valaisan de la santé (OVS), Sion, juin 2024

Raboud L, Tancredi S, Chiolero A, Konzelmann I. **La News du registre valaisan des tumeurs. Le cancer du foie**. Observatoire valaisan de la santé (OVS), Sion, juillet 2024

Tancredi S, Rapillard J, Favre F, Chiolero A. **La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton du Valais 2002-2022 : Résultats de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children**. Observatoire valaisan de la santé (OVS), Sion, novembre 2024

Qualité Diabète Valais. Newsletter 9. Observatoire valaisan de la santé, novembre 2024

3.8.2 Articles scientifiques

Boz S, Kwiatkowski M, Zwahlen M, Bochud M, Bulliard JL, **Konzelmann I**, Bergeron Y, Rapiti E, Maspoli Conconi M, Bordoni A, Rööslü M, Vienneau D. A cohort analysis of residential radon exposure and melanoma incidence in Switzerland. Environ Res. 2024 Feb 15;243:117822.

Buclin CP, Doninelli M, Bertini L, Bodenmann P, Cullati S, **Chiolero A**, Degiorgi A, Gemperli A, Hugli O, Jachmann A, Jackson Y, Marti J, Morisod K, Obas KA, Rüter F, Safford J, Sanchis-Zozaya J, Schick M, Giuliani F, Courvoisier DS. Monitoring equity in the delivery of health services: a Delphi process to select healthcare equity indicators. Swiss Med Wkly. 2024; 154:3714.

Jendly M, Santschi V, Von Wyl V, **Chiolero A**. Environnement digital et santé des populations. Rev Med Suisse. 2024; 20(870):808-812.

4. Comptes annuels

4.1 Bilan et compte de résultat

BILAN

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023	PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		
Trésorerie	718 771	456 155	Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service	325 154	186 723
Créances résultant de livraison et de prestations de service	6 009	3 661	Autres dettes à court terme	47 109	21 353
Autres créances	0	38 518	C/C Etat du Valais	255 023	195 055
Actifs de régularisation	14 042	15 972	Passifs de régularisation	59 312	59 873
Total actif circulant	738 822	514 305	Total capitaux étrangers	686 598	463 005
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
Mobilier	1	1	Fonds propres	1	1
Equipements	1	1	Réserves facultatives issues du bénéfice	51 301	44 754
Total actif immobilisé	2	2	Bénéfice de l'exercice	924	6 547
			Total capitaux propres	52 226	51 302
TOTAL ACTIF	738 824	514 307	TOTAL PASSIF	738 824	514 307

COMPTE DE RESULTAT

	Comptes 2024	Comptes 2023	Budget 2024
	CHF	CHF	CHF
Produits			
Vente de biens et de services	148 726	224 386	121 993
Subvention Etat du Valais	2 329 032	2 111 123	2 389 000
Autres produits	1 147	1 037	0
TVA forfaitaire	-1 439	-5 300	-453
Total des produits	2 477 467	2 331 245	2 510 540
Charges			
Charges de personnel	1 946 400	1 898 680	2 014 761
Location de personnel	0	6 950	0
Frais informatiques	226 029	207 282	249 104
Mandats de tiers	188 332	83 234	101 217
Frais d'administration	54 358	57 114	69 821
Loyer	54 379	53 543	53 616
Autres charges d'exploitation	17 620	17 588	21 340
Charges financières nettes	320	309	210
Total des charges	2 487 438	2 324 699	2 510 069
Produits exceptionnels	10 895	0	0
Résultat d'exploitation (+= bénéfice)	924	6 547	471

Charges par secteur d'activité et produits par financeur, 2024

Charges par secteur d'activité (* = activités pour Etat du Valais - DSSC/SSP)	CHF	Produits par financeur	CHF
Statistiques sanitaire*	626 755	Etat du Valais - subvention DSSC/SSP	2 329 032
Registres médicaux*	747 724	Organisation cantonale valaisanne des secours	105 945
Indicateurs sanitaires et pôle qualité des soins *	244 443	Office cantonal de l'égalité et de la famille	27 481
Planification sanitaire et monitoring*	176 899	Pro Senectute	11 040
Etudes épidémiologiques spécifiques*	426 879	Service de protection des travailleurs et des relations du travail	332
Soutien scientifique aux autorités*	13 548	Autres	3 388
Secrétariat de la CSPQS*	93 665	Excédent de recettes	-924
Prestations pour OCEF, OCVS, SPT, Pro Senectute et IMF Uni Fribourg	146 382		
Total CHF	2 476 294	Total CHF	2 476 294

4.2 Annexe aux comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

	2024	2023
Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels		
Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du code des obligations (art. 957-962 CO).		
L'ordonnance cantonale sur l'Observatoire valaisan de la santé du 1 ^e octobre 2014 précise les dispositions de la loi sur la santé du 14 février 2008 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'OVS.		
Produits d'exploitation		
Les subventions sont comptabilisées à la valeur nominale lors de leur encaissement. Les subventions de l'Etat sont reconnues en recettes lors de leur utilisation sur la base des résultats analytiques par centres de charges.		
Explication sur des postes du bilan		
Capitaux propres :		
Solde au 1.1	CHF 51 302	CHF 44 755
Affectation du résultat	CHF 924	CHF 6 547
Solde au 31.12	CHF 52 226	CHF 51 302
Les arrondis de l'exercice précédent ont été modifiés à des fins de présentation (fonds propres).		
Nombre de collaborateurs		
Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle est inférieur à 250	15,7	15,2
Engagement prévoyance		
Solde cotisations de l'année	CHF 23 546	CHF 0
Produits exceptionnels		
Participation aux excédents 2021-2023	CHF 10 895	CHF 0
Autres informations prescrites par la loi	Néant	Néant

5. Rapport de l'organe de révision



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil d'administration de l'Observatoire valaisan de la santé (OVS), à Sion

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Observatoire valaisan de la santé, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à la LEIS (Loi sur les établissements et institutions sanitaires), à la LS (Loi sur la santé) et à l'Ordonnance sur l'OVS.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

La direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

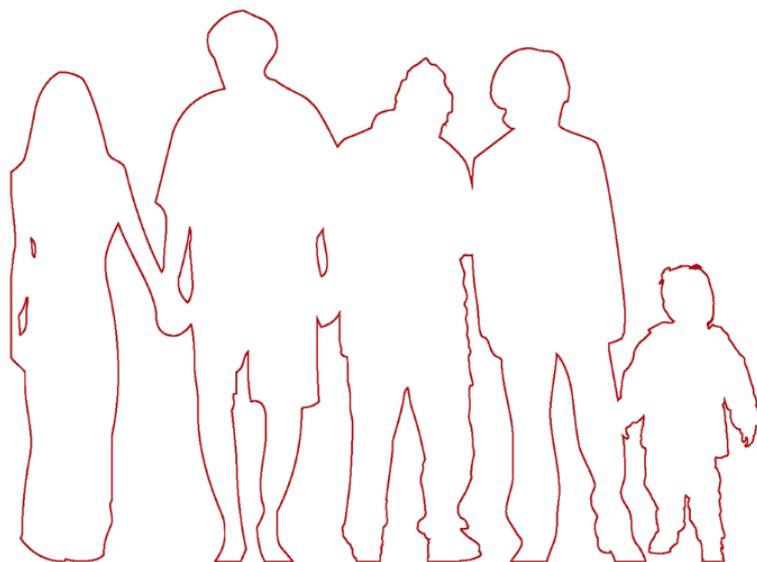
Anne-Laure Réy
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable

Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 17 avril 2025
Exemplaire numérique

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



Avenue Grand-Champsec 64
1950 Sion

www.ovs.ch